

Règlement d'ordre intérieur

- La perte ou la destruction du passe doivent être signalées au plus vite.
- Les objets perdus dans la bibliothèque sont rassemblés chez le bibliothécaire. Chacun est par ailleurs responsable de ses effets personnels.
- Pas de boisson ou grignotage ! Seules les bouteilles d'eau sont autorisées, déposées au pied des tables.
- Les téléphones portables sont autorisés uniquement en mode « discret » dans la bibliothèque.
- Les conversations (sur un ton mesuré) sont autorisées, sauf en salle de lecture, où le silence doit être impérativement respecté.
- Veillez à ne rien écrire ou souligner dans les livres, à ne pas les plier ou les détériorer d'une quelconque manière. De la même façon, le plus grand respect est exigé pour les équipements et les locaux de la bibliothèque.
- Les ouvrages perdus ou abîmés seront remplacés aux frais du lecteur concerné. Pour les petites réparations, signalez le problème au bibliothécaire.
- Photographier ou filmer à l'intérieur de la bibliothèque nécessite une autorisation.
- L'affichage ou le dépôt de document est soumis à l'approbation du bibliothécaire.
- Un casier fermé à clef est disponible sur demande auprès du bibliothécaire.

Date et signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :